

DEC192446DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, délégation est donnée à Monsieur Dafiné RAVELOSONA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT et de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, délégation est donnée à Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA et de Monsieur Laurent VIVIEN, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN et de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, et de Monsieur Jean-Christophe HARMAND, délégation est donnée à Madame Marine ANDRÉ, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, de Monsieur Jean-Christophe HARMAND et de Madame Marine ANDRÉ, délégation est donnée à Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Monsieur Dafiné RAVELOSONA

Monsieur Laurent VIVIEN

Monsieur Pierre-Yves JOUBERT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Marine ANDRÉ

Madame Isabelle DALAC